



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 56644

Texte de la question

Dans les départements ruraux caractérisés par une offre de logements insuffisante pour les étudiants, la création par les sociétés d'investissement pour le développement rural (SIDER) de structures à vocation mixte (étudiants et touristes) constituerait une réponse tant à la décentralisation universitaire qu'à l'engouement actuel en faveur du tourisme rural, tout en donnant un gage de plus grande rentabilité aux investisseurs. Pour autant, ces deux types d'investissement locatif relèvent de dispositifs juridiques différents tant sur le plan fiscal qu'en matière, entre autres, d'aides au logement ou de droit des baux. La mise en place d'une telle mesure serait d'un grand intérêt pour le département des Hautes-Pyrénées. C'est pour cette raison que Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'insuffisance de l'offre de logements étudiants dans les départements ruraux. Les objectifs poursuivis par le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux en cours d'examen au Parlement visent à donner des perspectives au développement des territoires ruraux. Dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), le projet de loi prévoit l'intervention des Sociétés d'investissement pour le développement rural (SIDER) qui peut apporter une réponse au problème posé, même si ces zones ne constituent pas les lieux les plus importants d'implantation ou de réhabilitation de logements à destination des étudiants. En revanche, l'article 66 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales transfère aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale qui en font la demande la charge des opérations de construction, reconstruction, grosses réparations et équipements des locaux affectés aux logements étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56644

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 910

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4234